

DECRET N° 86/507 du 19/04/86,
portant nomination du Commandant AYA (Justin) en qualité
de Commandant des Forces de Sécurité Publique.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 juillet 1979,

Vu la Loi n° 76/84 du 7 décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution,

Vu le décret n° 84/936 du 25 octobre 1984, portant création et orga-
nisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité,

Vu le décret n° 84/856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier
Ministre,

Vu le décret n° 85/1423 du 7 décembre 1985, portant nomination des
Membres du Gouvernement,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er : Le Commandant AYA (Justin) est nommé Commandant des Forces de
Sécurité Publique, en remplacement du Lieutenant-Colonel M'BOT (Paul), appelé à
d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressé, percevra les indemnités prévues par la réglementation
en vigueur.

.../...-

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel ~~et communiqué~~ partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 AVRIL 1966

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président de
la République, Chef du Gouvernement

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Ange-Edouard POUNGUI

Le Ministre des Finances et du Budget

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU